

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

# UVAM TRIBUNE

CONSTRUCTION

## Le bois prend de la **HAUTEUR**

SORTIE DU NUCLÉAIRE

## Trop tôt et **CHAOTIQUE**

**EXIGEZ PLUS  
DE VOTRE  
FIDUCIAIRE**



## ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -  
ASSURANCES - FINANCEMENT -  
FORMATION**

Nous vous accompagnons,  
quels que soient la taille  
et le secteur d'activité  
de votre société.

## START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -  
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer  
sur des bases saines et solides  
pour assurer la pérennité  
de votre nouvelle structure.

## PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -  
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.  
Nous vous apportons conseils  
et vous aidons à réaliser  
de belles économies.

## NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir  
des prestations sur mesure et de haute qualité.

**SOMMAIRE**

|                                                                 |       |
|-----------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Votation fédérale du 27 novembre 2016</b>                    |       |
| ■ Initiative «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire» | 4-5   |
| <b>RIE III</b>                                                  |       |
| ■ Réforme de l'imposition des entreprises III                   | 6-7   |
| <b>Construction</b>                                             |       |
| ■ Le bois prend de la hauteur                                   | 10-13 |
| <b>Conseil de l'UVAM</b>                                        |       |
| ■ L'UVAM au Palais fédéral                                      | 15-17 |
| <b>Le Rendez-vous économique</b>                                |       |
| ■ Un rendez-vous réussi                                         | 19    |
| <b>Reportage</b>                                                |       |
| ■ Félix, un nom au service du Valais                            | 20-21 |
| ■ Découvrez le Happy Végétal Concept!                           | 23-25 |
| <b>Membres</b>                                                  |       |
| ■ Fête aux chandelles pour les 75 ans de l'AVIE                 | 26-27 |
| ■ Un nouveau départ, dix ans après !                            | 29    |
| <b>Côté romand</b>                                              |       |
| ■ Métal Romandie devient l'antenne romande d'AM Suisse          | 33    |
| <b>Le conseil juridique</b>                                     |       |
| ■ Enregistrement de la durée du travail                         | 36-37 |
| <b>Fiscalité</b>                                                |       |
| ■ Immobilier de placement                                       | 38-39 |
| <b>Le conseil PME</b>                                           |       |
| ■ Choisissez le système TVA qui optimise votre impôt            | 40-41 |



Union valaisanne des arts et métiers  
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

# Le temps des BUDGETS



**Par Marcel Delasoie**  
Secrétaire général UVAM

## Arguments des partisans de l'initiative

### **Une sortie du nucléaire fixée dans le temps**

En renonçant à une limitation dans le temps, le Parlement permet de repousser l'exploitation des centrales nucléaires existantes jusqu'aux calendes grecques. Ainsi, la sortie du nucléaire annoncée tourne à la farce. L'initiative est le seul moyen de fixer une date obligatoire de sortie du nucléaire. C'est le seul moyen de garantir la fin de l'énergie nucléaire dangereuse.

### **Fin de l'exposition aux risques**

Le Parlement est prêt à poursuivre indéfiniment l'exploitation des centrales nucléaires, bien que la sécurité ne puisse plus être garantie. La poursuite de l'exploitation de la plus vieille centrale nucléaire du monde – Beznau I – est irresponsable. Afin de ne pas exposer plus longtemps la population aux dangers des centrales nucléaires, il convient d'interdire la construction de nouvelles et de stopper les anciennes.

### **Sécurité de planification pour l'économie**

Fixer une date butoir pour les centrales nucléaires garantit la sécurité de la planification pour les investisseurs dans les énergies renouvelables et les mesures d'efficacité. Le passage aux énergies renouvelables ne réussira que si les entreprises peuvent être certaines que le monde politique fait avancer ce dossier. De plus, cela permet aux exploitants de centrales nucléaires de se charger du démantèlement de leurs installations, et de préparer le financement nécessaire. Bon nombre d'exploitants de centrales nucléaires sont au bord de la ruine. Si nous ne fermons pas rapidement les centrales nucléaires, les coûts d'exploitation et de fermeture seront transférés sur la communauté.

### **Approvisionnement en énergie assuré**

Grâce à des économies, des gains d'efficacité et l'encouragement des énergies renouvelables, l'électricité d'origine nucléaire est remplacable. L'initiative envisage l'année 2029 pour une sortie définitive du nucléaire, avec la fermeture de la dernière centrale nucléaire suisse. D'ici là, les cinq centrales sont remplaçables sans difficulté. Pour cela, il faut la volonté politique de s'engager sur cette voie. Le peuple peut exercer une pression avec cette initiative pour réclamer la sortie du nucléaire.

# Initiative «Pour la sortie Trop tôt et

**UVAM**

L'initiative « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire » veut interdire l'exploitation de centrales nucléaires en Suisse. Elle demande l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, une durée maximale d'exploitation des installations existantes et un tournant énergétique fondé sur des mesures d'économie d'énergie, une hausse de l'efficience et les énergies renouvelables.

**Au Conseil national, l'initiative a été rejetée par 134 voix contre 59, et 2 abstentions.**

**Au Conseil des États, l'initiative a été rejetée par 32 voix contre 13.**

Le texte de l'initiative, déposée par les Verts le 16 novembre 2012 avec 107 533 signatures valides, réclame que les centrales nucléaires suisses soient démantelées au bout de 45 années d'exploitation maximum. Cela voudrait dire que les centrales de Beznau I, Beznau II et Mühleberg devraient être stoppées en 2017, celle de Gösgen en 2024 et celle de Leibstadt en 2029. Cet arrêt pourrait être anticipé pour des raisons de sécurité.

### **NON aux pénuries d'électricité : sortir du nucléaire avec la stratégie énergétique 2050**

Le Parlement s'est déjà exprimé en faveur d'une sortie du nucléaire en 2011 et contre de nouvelles centrales nucléaires. La stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral poursuit le même objectif que l'initiative, avec une sortie ordonnée et planifiable. La stratégie énergétique mise sur l'augmentation de l'efficience énergétique, l'encouragement des énergies renouvelables et la diminution de la consommation d'énergie. Toutefois, elle renonce à des délais impératifs sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires existantes. La stratégie énergétique prévoit une sortie progressive de l'énergie nucléaire. Cela permet une meilleure préparation de l'économie et des fournisseurs d'énergie, et garantit de fournir durablement l'énergie manquante.

**programmée de l'énergie nucléaire»**

# **CHAOTIQUE**



## **NON à l'électricité étrangère des centrales à charbon, au gaz et nucléaires**

A l'heure actuelle, près de 40% de l'électricité utilisée en Suisse est issue de l'énergie nucléaire. Une fermeture précipitée des centrales nucléaires imposerait à la Suisse d'importer son électricité. Mais cette énergie importée n'est en aucun cas renouvelable. Elle provient souvent de centrales à charbon, au gaz ou de centrales nucléaires. Une date de sortie du nucléaire imposée aurait donc aussi des conséquences négatives au niveau écologique. Même en Allemagne, l'électricité manquante est compensée par de l'électricité provenant de centrales à charbon. Ce ne doit pas être le résultat du tournant énergétique, c'est une vue à trop court terme.

## **NON au diktat politique : une sortie progressive en toute sécurité**

Les centrales nucléaires ne doivent pas être stoppées sur une décision politique, mais une fois qu'elles ne remplissent plus les conditions de sécurité. Les centrales nucléaires suisses font partie des plus sûres du monde, et elles sont soumises à des consignes de sécurité strictes. Leur équipement doit être complété en permanence, et répondre aux standards de sécurité les plus élevés.

## **NON aux milliards de dommages-intérêts**

La limitation de la durée d'exploitation reviendrait à exproprier les exploitants de centrales nucléaires, donc à changer les règles du jeu convenues jusqu'à présent. Actuellement, une centrale nucléaire peut rester raccordée au réseau jusqu'à la fin de sa durée d'exploitation en toute sécurité. Les exploitants pourraient se retourner contre la

Confédération et réclamer de forts dommages-intérêts pour les années sans exploitation. En 1989 déjà, la Confédération a versé 350 millions de francs de dommages-intérêts pour avoir renoncé à construire la centrale nucléaire de Kaiseraugst. De l'argent tout droit sorti du porte-monnaie des citoyens. ■



## **En bref**

### **L'initiative «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire»:**

- implique une pénurie d'électricité de l'ordre de 40%;
- impose à la Suisse de se fournir à l'étranger (centrales nucléaires, à charbon et au gaz) pour compenser ce manque;
- exproprie les exploitants actuels qui réclameront des dommages-intérêts à la Confédération pour les années sans exploitation;
- est inutile, car la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral poursuit le même objectif de manière plus ordonnée et planifiée.

**L'UVAM vous invite donc à rejeter cette initiative le 27 novembre prochain.**



# En renforçant la compétitivité de la Suisse, la réforme de l'imposition des entreprises est indispensable au maintien de notre PROSPÉRITÉ

Par Jean-René Fournier  
Conseiller aux Etats et président UVAM



**L**e système suisse d'imposition des entreprises doit être profondément réformé. Pour rester attrayante tout en se conformant aux normes internationales, la Suisse se doit de réformer son système fiscal. Le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons et les milieux économiques se sont mis d'accord sur un compromis équilibré. Ce projet, qui renforce la place économique suisse et garantit la sécurité de l'emploi, ainsi que les recettes fiscales primordiales à tous les niveaux étatiques, bénéficie d'un large soutien.

## Le nouveau système instaure des règles de jeu identiques pour toutes les entreprises : PME et entreprises internationales.

En cas d'échec, la Confédération, mais aussi les cantons, seraient les premiers pénalisés. Avec leur référendum contre cette réforme de l'imposition des entreprises, résolument tournée vers l'avenir, les référendaires compromettent la compétitivité de la Suisse. Ils menacent ainsi près de 150 000 emplois et de solides recettes fiscales. Un système fiscal compétitif est bénéfique pour tous car il influence grandement le choix de localisation des entreprises. Ainsi, il est source d'emplois supplémentaires, de nouvelles recettes fiscales et de prospérité. Ces dernières années, le produit de l'impôt sur le bénéfice des entreprises a augmenté de manière plus que proportionnelle, tant par rapport à l'évolution économique que par rapport au produit de l'impôt sur les personnes physiques. L'attractivité fiscale est socialement et économiquement

efficace et payante à long terme. À elles seules, les entreprises concernées au premier chef par la réforme versent, aujourd'hui, plus de cinq milliards de francs par an à la Confédération, aux cantons et aux communes. Le projet de réforme fiscale protège durablement ce substrat fiscal. Le référendum déraisonnable de certains milieux de gauche menace les atouts de la place économique suisse et compromet de nombreux emplois. Les entreprises soumises à un régime fiscal spécial emploient aujourd'hui près de 150 000 salariés.

Cette réforme équilibrée permet aux cantons de développer leurs politiques fiscales en fonction de leur propre situation économique. Le canton du Valais héberge très peu de sociétés à statut fiscal particulier. Il est peu concerné par le volet fiscal de la réforme qui n'aura que très peu d'effet direct sur nos PME. Pourtant, nous devons nous engager à soutenir cette réforme car les répercussions indirectes notamment sur la péréquation financière intercantonale, mais aussi sur le niveau de prospérité générale du pays ainsi que sur les recettes de la Confédération, seraient extrêmement dommageables pour le Valais et pour son économie.

Le nouveau système instaure des règles de jeu identiques pour toutes les entreprises : PME et entreprises internationales. La Suisse se dote ainsi d'un système fiscal attrayant et reconnu internationalement, ce qui permet de garder sur notre territoire des entreprises et des employeurs importants. ■



ford.ch

LA GAMME FORD TRANSIT

# HAUTES PERFORMANCES. BASSE CONSOMMATION.



Dès Fr. 10'190.-\* Dès Fr. 12'990.-\* Dès Fr. 17'090.-\* Dès Fr. 18'290.-\*

Maintenant avec 5 ans de  
garantie Ford Protect.



\* Offres valables uniquement pour les clients commerciaux inscrits au Registre du commerce et auprès des concessionnaires Ford participants, jusqu'à révocation ou jusqu'au 31.12.2016. Nouveau moteur EcoBlue pour Transit Custom et Transit.

**SIERRE Durret Automobiles SA** 027 452 30 50

**COLLOMBEY Ecoeur Automobiles SA** 024 473 47 47

**SION Garage Kaspar SA** 027 327 72 73

**MARTIGNY Garage Kaspar SA** 027 722 63 33

**SAINT-MAURICE Ecoeur Automobiles SA** 024 486 22 22

**VOLLÈGES Garage du Catogne SA** 027 785 18 34

# Atteindre ses OBJECTIFS avec la BCVs

Par Fabrice Constantin

Directeur, responsable département Asset Management

**V**ous désirez constituer votre patrimoine de manière graduelle et régulière au fil du temps? BCVs Step Invest est la solution idéale pour atteindre vos objectifs et épargner par étapes.

**Après une analyse fine de vos objectifs de rendement, de l'horizon de placement et de votre profil de risque, nous vous proposons la meilleure solution adaptée à vos attentes.**

Tous les mois vous pouvez souscrire sans frais à une ou plusieurs parts de fonds de placement BCVs. Vous choi-

sissez un fonds parmi notre palette, le montant de votre investissement et la fréquence retenue, nous nous occupons de la suite.

Les fonds de placement BCVs permettent de diversifier les risques, même avec des sommes modestes. Après une analyse fine de vos objectifs de rendement, de l'horizon de placement et de votre profil de risque, nous vous proposons la meilleure solution adaptée à vos attentes.

## Fonctionnement des fonds de placement

Avec les capitaux d'autres investisseurs, votre placement constitue la fortune du fonds, qui sera investie conformément aux principes de diversification qui caractérisent tous les fonds. Une bonne diversification, c'est-à-dire une répartition de la fortune sur divers placements, permet de réduire les risques.



## L'essentiel en un coup d'œil

- Investissements graduels et réguliers dans un fonds de placement BCVs;
- Effet de lissage du prix d'achat;
- Ordre permanent, souscription automatique;
- Flexibilité totale permettant de modifier le montant de l'investissement à tout moment;
- Tarifs préférentiels (droits de garde), courtages offerts;
- Investissement maximal mensuel: Fr. 2000.–;
- Accès aux fonds de placement à partir de montants modestes.

## Quels fonds de placement peuvent être sélectionnés dans le plan d'investissement BCVs Step Invest?

| Fonds                                | Objectifs                              | Horizon temps | Niveau de risque | Actions         |
|--------------------------------------|----------------------------------------|---------------|------------------|-----------------|
| BCVs/ WKB (LU) flex Security         | Stabilité du capital                   | > 3 ans       | faible           | 0% > 10%        |
| BCVs/ WKB (LU) flex Conservative     | Appréciation graduelle du capital      | > 5 ans       | mesuré           | 10% < 25% > 35% |
| BCVs/ WKB (LU) flex Opportunity *    | Gain en capital à moyen et long termes | > 5 ans       | équilibré        | 30% < 45% > 55% |
| BCVs / WKB (CH) Equity Switzerland * | Gain en capital à long terme           | > 10 ans      | élevé            | 100%            |

\* non disponible pour les plans d'investissements ouverts au nom de mineurs

Ce texte ne constitue pas un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation d'investissement. Les performances passées ne garantissent pas des performances actuelles ou futures, ni ne tiennent compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

## Une solution sur mesure

Afin de déterminer le fonds qui vous convient, il faut définir clairement vos attentes en matière de rendement, votre capacité de risque et la période sur laquelle vous souhaitez investir. Les chances de rendement sont d'autant plus importantes que les placements à risque (par exemple les actions) sont fortement pondérés.

Mais votre disposition à assumer des fluctuations de valeur doit être également plus élevée. En effet, le rendement et le risque sont étroitement liés. Avec votre conseiller à la clientèle de la Banque Cantonale du Valais, vous sélectionnez un fonds mettant en œuvre la stratégie qui correspond le mieux à vos objectifs financiers et à votre profil de risque. ■

# Morisod SA Constructions

## Le bois prend de la HAUTEUR

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

**G**ilbert Morisod est un entrepreneur heureux. Il vient de terminer l'un des premiers immeubles de 6 étages, tout en bois, en Suisse. L'édifice a vu le jour au cœur de Monthey. Et, comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, ses deux fils ont repris l'entreprise.

**Construire en bois en Valais présente encore un avantage supplémentaire car les structures en bois résistent particulièrement bien aux tremblements de terre. Opter pour une habitation en bois, c'est choisir un mode de vie écologique et cosy, dans le respect de l'environnement.**

Ce matin-là, il fait très beau. Grand ciel bleu d'automne. Géraniums rouges au balcon. Superbe chalet en bois qui sert de bureau atypique. Nous sommes à Troistorrents, dans le val d'Illiez, juste au-dessus de Monthey à 40 minutes seulement de Sion. Un coin un peu oublié du Valais, mais attention, l'histoire de Morisod Constructions vaut le déplacement. Cette entreprise valaisanne est spécialisée dans tous les travaux de construction en bois depuis 3 générations.



C'est une belle histoire, une histoire d'hommes et de passion. La passion du bois, bien sûr, et la passion de l'humain, évidemment. La passion d'entreprendre, de prendre des risques et d'aller au bout de ses rêves. Rien ne fut facile, et c'est encore bien sûr le cas aujourd'hui. «Quand on est entrepreneur et que l'on a 45 employés, c'est nuit et jour et 24 heures sur 24, y compris les week-ends. Il n'y a jamais de répit», raconte Gilbert Morisod en ajoutant «Alors, lorsque qu'un beau projet comme l'immeuble tout en bois de Monthey se réalise, c'est un peu un rêve qui se concrétise. Ce rêve, je le partage avec un ami très cher, Philippe Grau. Nous collaborons sur les chantiers depuis plus de 30 ans. Il m'a toujours dit "Si un jour, je construis un immeuble, il sera en bois!" Cet immeuble nous l'avons imaginé ensemble». Emotion.

Pourtant, l'aboutissement de ce projet ne fut pas de tout repos. «Nous avons dû nous battre pour aller au bout, car construire des immeubles tout en bois, en Suisse romande, c'est encore un peu tabou» continue-t-il. Et il est vrai qu'il





*Fixation parastatique*

faut tordre le cou à toute une série de réticences. D'abord, tout le monde pense que construire en bois, c'est beaucoup plus cher. «Ce n'est pas vrai !» rétorque Gilbert Morisod, «et nous le prouvons depuis plusieurs années avec la construction d'immeubles entièrement en bois à Fully, ici à Troistorrents, dans le canton de Vaud et maintenant à Monthey». Il y a aussi évidemment la peur de l'incendie qui n'est pas un argument non plus. «Nos constructions sont très sûres et absolument aux normes même si nous sommes très en avance avec l'édifice de Monthey. Nous sommes les premiers en Valais, et pas loin des premiers en Suisse, à avoir construit si haut en bois». Et puis, il y a les architectes et les ingénieurs qui ne sont pas faciles à trouver. «Nous avons besoin de spécialistes qui sont non seulement rares, mais surtout très difficiles à convaincre. Pour l'immeuble de Monthey, nous avons pu compter sur un formidable bureau d'architectes, GayMenzel, qui a conçu, accompagné et bien conseillé et sur un bureau d'ingénieurs, Chabloz & Partenaires SA, au top de la construction bois», termine l'entrepreneur de Troistorrents.

L'immeuble d'habitation «Les Grands Glariers 2» à Monthey s'inscrit donc dans une dynamique d'avenir. Il est constitué de deux niveaux souterrains et de sept niveaux hors terre, dont six, entièrement en bois destinés à la loca-

tion d'appartements. C'est l'aboutissement d'un rêve qui prend forme puisque les premiers locataires sont installés depuis fin d'octobre 2016. L'immeuble sera entièrement occupé pour Noël.

Et l'avenir? «Construire des immeubles de plusieurs étages tout en bois, c'est un véritable créneau pour nous. En Suisse romande, c'est le début. Mais en Suisse alémanique et dans les pays du nord de l'Europe, ils sont beaucoup plus avancés. Je suis persuadé que cette technique va s'imposer, car elle n'a que des bons côtés sans parler des normes Minergie qui sont de plus en plus importantes si l'on veut bâtir des immeubles efficaces au niveau énergétique. Construire en bois en Valais présente encore un avantage supplémentaire, car les structures en bois résistent particulièrement bien aux tremblements de terre. Opter pour une habitation en bois, c'est choisir un mode de vie écologique et cosy, dans le respect de l'environnement».



# Déroulement du chantier

## Début des travaux

juin 2015

## Travaux de démolition

9 semaines

## Travaux spéciaux

5 semaines

## Travaux de maçonnerie

20 semaines

## Fabrication de la structure en bois en atelier

7 semaines

*La fabrication de tous les éléments se fait en atelier.*



## Pose de la structure en bois

### jusqu'à mise hors d'eau

8 semaines

## ► Place à la 3<sup>e</sup> génération

A 61 ans, Gilbert Morisod, maître charpentier, est encore vert, comme un de ces arbres qu'il a toujours aimé. «C'est vrai que je suis très en forme, mais il faut savoir passer la main au bon moment. Et je suis comblé puisque nos deux

## Fin des travaux

novembre 2016

**Il faut aussi travailler tous les jours sur l'image de l'entreprise et ne pas oublier de mettre le client au centre de nos préoccupations.  
Notre seule chance en Suisse, c'est la vraie valeur ajoutée de nos métiers. Sinon, on est mort.**

# Chiffres clés de l'immeuble en bois de Monthey

## Dimensions

Largeur: 13 m  
Longueur: 17 m  
Hauteur: 22 m

## Cube SIA

6670 m<sup>3</sup> (sous-sol compris)

## Prix

5,7 millions de francs TTC

## Prix m<sup>3</sup>

863 francs TTC

fils sont en passe de reprendre la direction de l'entreprise. C'est la 3<sup>e</sup> génération qui arrive et je dois dire que cela me réjouit beaucoup». Stéphane, 30 ans, et Jean-Luc, 25 ans, sont responsables de l'opérationnel. Ils ne sont pas tout seuls. Le papa est encore sur le pont, mais pas à la manœuvre. «Je suis en train de tirer la prise, mais je reste

*L'immeuble  
l'Insarce à Fully  
(6 appartements)*





pour le moment président du conseil d'administration. Par contre, pour la direction, ils se débrouillent. J'ai l'habitude de prendre la comparaison avec la forêt. Si on ne coupe pas les grands sapins, les petits arbres ne peuvent pas pousser. Il leur faut de l'air et de la lumière. C'est indispensable pour évoluer, grandir et faire leurs propres expériences. Ils ont toute ma confiance. Je n'ai aucun problème à laisser la place».

C'est d'ailleurs de la même manière que son père est venu un jour de mars 1982 pour lui transmettre le flambeau. Et puis, il y a Peter Vetter, le fidèle parmi les fidèles, maître charpentier lui aussi. «Peter a contribué à l'évolution de notre entreprise, nous avons partagé la passion de construire en bois. Il est 10 ans plus jeune que moi. Il sera encore là pour conseiller Stéphane et Jean-Luc pour qu'ils soient au top et ils le seront, j'en suis persuadé».

#### **Mais au fond, quels sont les secrets pour résister dans une période économique si difficile ?**

Gilbert Morisod – Il y a beaucoup d'éléments. D'abord, le travail, ensuite un rayon d'action très important qui passe par la France et l'Italie. Et bien sûr, une grande diversification de nos activités. En 2011 par exemple, lorsque la Lex Weber a été acceptée, j'étais en vacances, sur une plage. Pour décompresser, je voyage, c'est ma marque de fabrique. Le dimanche soir des votations, c'est la soupe à la grimace, quand même. J'appelle mon secrétariat le lundi matin pour leur demander ce que représentent les résidences secondaires dans notre chiffre d'affaires. C'était de l'ordre de 30%, mais c'était surtout des marges très confortables sur des objets à plusieurs millions. Ce jour-là, nous avons perdu pour 6 millions de contrats signés. Le

coup fut rude à encaisser, mais nous nous sommes relevés. Aujourd'hui, les immeubles en bois sont très porteurs, mais c'est un secteur très pointu et qui demande beaucoup de savoir-faire. Notre chance, c'est d'avoir à l'interne un bureau d'études très compétent, capable de préparer des dossiers dans un temps record. Et puis, entre 5 et 6% du chiffre d'affaires est consacré à la formation continue. Une des clés du succès c'est le personnel bien formé et une relève motivée ! La moyenne d'âge de l'équipe qui a bossé sur l'immeuble en bois de Monthey est de moins de 25 ans. Pour durer, il faut aussi diversifier raisonnablement. J'ai toujours refusé de me lancer dans une diversification qui ne correspond pas à notre métier de base. Mais par diversification j'entends nouvelle clientèle, nouveau marché, nouvelle région. Il faut aussi travailler tous les jours sur l'image de l'entreprise et ne pas oublier de mettre le client au centre de nos préoccupations. Notre seule chance en Suisse, c'est la vraie valeur ajoutée de nos métiers. Sinon, on est mort. ■



*Les éléments de façades sont acheminés au moyen d'une grue.*



Conseils  
**PME**

**Blaise Fournier**, directeur Raiffeisen Haut-Léman  
**Pierre-Yves Glassey**, directeur du Groupe SOS Surveillance SA

## Entreprendre ensemble

Des décisions prises localement  
en faveur des PME valaisannes.

[raiffeisen.ch/pme-valais](http://raiffeisen.ch/pme-valais)

**RAIFFEISEN**



# L'UVAM au Palais fédéral

Par Xavier Sallen

C'est sur le coup de 6 h 30 que les membres du Conseil de l'UVAM s'est donné rendez-vous à la place des Potences à Sion pour se rendre tous ensemble à la désormais traditionnelle séance au

tants, au fur et à mesure que la séance se déroulait, pour répondre aux différentes questions des membres du Conseil. Un temps précieux qu'ils ont mis à disposition de l'UVAM entre deux votes. Ce fut également une première pour les nouveaux conseillers nationaux Géraldine Marchand-Balet, Philippe Nantermod, Jean-Luc Addor ainsi que Beat Rieder, conseiller aux Etats.

**C'est à l'unanimité, moins une abstention, que le Conseil de l'UVAM a choisi de rejeter l'initiative populaire «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire».**

Palais fédéral à Berne. Une séance qui connaît toujours un franc succès, car elle permet à tous les membres du Conseil d'échanger avec nos élus valaisans aux Chambres fédérales. En cette première année de législature, pratiquement tous les parlementaires valaisans ont pris quelques ins-



Jean-René Fournier, conseiller aux Etats et président de l'UVAM



Felix Ruppen, vice-président de l'UVAM



*Viola Amherd  
Conseillère nationale*



*Géraldine Marchand-Balet  
Conseillère nationale*



*Philippe Nantermod  
Conseiller national*



*Jean-Luc Addor  
Conseiller national*

### ► **Le point sur la séance**

Jean-René Fournier, président de l'UVAM, ayant été retenu à la Chambre haute, la séance a été ouverte par Felix Ruppen, vice-président de l'UVAM. Il a commencé par remercier les membres d'avoir fait le déplacement jusqu'à Berne pour participer au Conseil de l'UVAM.

Puis vint la présentation de la votation du 27 novembre 2016, soit l'initiative populaire «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire». Celle-ci vise à interdire l'exploitation de centrales nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur. De ce fait les centrales nucléaires existantes devraient être mises hors service définitivement selon les modalités suivantes:

- la centrale de Beznau 1 (1969), un an après l'acceptation de l'initiative par le peuple et les cantons ;
- les centrales de Mühleberg (1972), de Beznau 2 (1971), de Gösgen (1979) et de Leibstadt (1984), 45 ans après leur mise en service.

La mise hors service anticipée d'une centrale dans le but de préserver la sécurité nucléaire est réservée.

La présentation terminée, Jean-René Fournier – qui a pu se libérer entre-temps – a informé que le Comité directeur de l'UVAM propose unanimement au Conseil de prendre position sur cette initiative et de la rejeter. Il a également précisé que le Conseil fédéral, le Conseil des Etats et le Conseil national recommandent de rejeter cette initiative.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que le Conseil de l'UVAM rejette l'initiative populaire «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire».

### **Réforme de l'imposition des entreprises**

La parole fut ensuite donnée à Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), pour faire un point de situation sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). Il a rappelé que c'est l'étranger qui a demandé à la Suisse de changer ses règles d'imposition, notamment pour les holdings, et ajouté: «Il faut donc trouver une solution qui réponde aux règles étrangères tout en renforçant la compétitivité de la Suisse sur le plan international. Le référendum lancé par la gauche va aboutir, il faudra donc le contrer lors de la votation.» Il informe également que la collaboration sera étroite entre Economiesuisse et l'USAM pour mener la campagne. Jean-René Fournier apporta encore quelques informations supplémentaires sur le sujet.



*Willy Barras, représentant les Arts et Métiers de Crans-Montana, exprime ses idées à Patrice Cordonier, président de la Tec-Bat.*



*Alain Métrailler, président de l'AVE, et Philippe Germanier, président de PhysioValais, ont pu échanger lors du repas.*



*Beat Rieder  
Conseiller aux Etats*



*Roberto Schmidt  
Conseiller national*



*Yannick Buttet  
Conseiller national*



*Hans-Ulrich Bigler  
Conseiller national  
Directeur de l'USAM*

### **Conditions de travail et salaires 2017**

Marcel Delasoie, secrétaire général de l'UVAM et directeur de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP), a fait le point sur la convention collective de travail du second œuvre (CCT-SOR – 25000 travailleurs en Suisse romande). Celle-ci arrivant à échéance à la fin de l'année 2016, le patronat avait proposé de prolonger l'extension d'une année – chose refusée par les syndicats – afin d'éviter qu'elle

ne s'applique qu'aux seules entreprises membres des associations l'année suivante. Le patronat n'a donc eu d'autres choix que de dénoncer la CCT pour le 31 décembre 2016, en espérant trouver un accord d'ici là.

### **4 dimanches**

Une large discussion s'est engagée sur la problématique de la motion demandant la possibilité pour les commerces d'ouvrir jusqu'à quatre dimanches par année. Alain Guntern, président des

Arts et Métiers de Brigue-Glis souligne que c'est indispensable pour les commerces des villes de pouvoir ouvrir lors de manifestations importantes.

Suite aux différentes interventions des membres du Conseil de l'UVAM, Jean-René Fournier a levé la séance en invitant les personnes présentes à prendre l'apéritif avec les élus valaisans et partager un repas en commun au Palais fédéral. Après une journée bien remplie, où les échanges furent nombreux, le car reprit la direction du Valais. ■





# VENTE au QUAI 16'

PROVINS

Rencontres d'émotions.

25-26  
NOV.  
SION

Ve 15 h - 21 h / Sa 10 h - 15 h  
Rue de l'Industrie 22

140 CRUS  
à déguster

15 CAVISTES ET  
ŒNOLOGUES  
pour vous conseiller

70 COLLABORATEURS  
à votre service

Infos : +41 27 328 66 25  
[provins.ch/venteauquai](http://provins.ch/venteauquai)

## INVITATION EXCLUSIVE ENTREPRISE

JEUDI 24 NOV. 2016 DE 15 H À 21 H

Provins vous invite à découvrir, en avant-première, la 19<sup>e</sup> Vente au quai lors d'une soirée d'ouverture spéciale où vous bénéficierez de conseils personnalisés pour vos achats de vins.

DEVENEZ MEMBRE

Durant toute la durée de la Vente au Quai, vous pourrez vous inscrire sur place en tant que membre entreprise, et bénéficier de suite des nombreux avantages, dont des rabais allant de 15 à 25 %, des actions régulières ainsi que des offres exclusives qui vous sont réservées.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Merci de vous inscrire pour la soirée exclusive du 24 novembre avant le lundi 21 novembre 2016, en ligne sur [provins.ch/invitation](http://provins.ch/invitation)

En cas d'empêchement, profitez de notre ouverture au public les vendredi 25 et samedi 26 novembre 2016.



PROVINS

DEPUIS 1930

Partenaire média

Avec le soutien de

*Le Nouvelliste*

*sgv@usam*



## Le succès au RENDEZ-VOUS

Par Xavier Saillen

Ref retour en images sur le Rendez-vous économique de la Foire du Valais du 6 octobre 2016, que l'USAM, via l'UVAM, a eu le plaisir de parrainer. Une matinée qui affichait complet du côté de la salle Bonne de Bourbon où Jean-Claude Constantin, président de la Foire du Valais, a eu le plaisir d'accueillir Maître François Carrard, associé de l'étude d'avocats Kellerhals Carrard, ancien directeur général du Comité international olympique (CIO) et président du comité de réforme de la FIFA, pour une conférence qui s'intitulait «Les grands défis du sport international». Elle a captivé l'auditoire au



*Jean-François Rime, président de l'USAM et conseiller national, Jean-René Fournier, vice-président de l'USAM et conseiller aux Etats et Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'USAM et conseiller national, partagent l'apéritif avec les membres du Conseil de l'UVAM.*

même titre que la table ronde qui suivit, animée par Sandra Jean (directrice des rédactions du *Nouvelliste*), réunissant Michel Thetaz (IAM Cycling), Didier Défago (champion olympique),

Patrick Délétroz (journaliste RTS) et François Carrard. Un moment fort agréable et clôturé par un apéritif convivial de réseautage toujours très apprécié. ■



# FÉLIX, un nom au service du Valais

**Propos recueillis par Xavier Saillen**

**L**e fonctionnement d'une entreprise passe, d'une part, par une bonne compréhension des flux d'information, mais également par une infrastructure adaptée et performante, d'autre part. Félix Bureautique, partenaire privilégié d'importantes PME valaisannes, opère sur toute la chaîne administrative et fonctionnelle de l'entreprise: copieurs et systèmes d'impression intelligents, mobilier professionnel avec prévisualisation DAO et papeterie. A cela s'ajoutent un département technique et un service de livraison regroupant 12 personnes. Une entreprise 100% valaisanne ! Interview.

**Nous offrons aussi des temps d'intervention très rapides, en moins de 4 heures et 7 jours sur 7, ce qui est unique dans notre canton.**

**David Garcia, depuis notre dernier article sur votre entreprise, voilà 3 ans, êtes-vous satisfait de l'évolution de Félix Bureautique ?**

Après avoir fêté nos 40 ans en 2013, nous avons pris possession de nos nouveaux locaux, augmenté nos forces de travail et, enfin, renforcé nos liens avec Canon Suisse pour le Valais. Il est vrai que ces trois dernières années ont été intenses, mais je suis pleinement satisfait du résultat.

## **Et concrètement ?**

De 2014 à 2015 notre chiffre d'affaires a bondi de plus de 10%. L'embauche de nouvelles forces de vente ainsi qu'une optimisation des processus de travail ont été des choix judicieux. Nous avons passé la barre des 30 collaborateurs et notre croissance se poursuit. Je pense que la taille idéale pour notre structure serait entre 35 et 40 personnes.

## **Avez-vous renforcé d'autres secteurs de l'entreprise ?**

### **Une telle croissance est-elle accompagnée d'aléas ?**

Notre service technique a toujours été à la pointe et nous sommes aujourd'hui reconnus pour nos compétences. Il s'agit maintenant d'asseoir cette notoriété. Afin de concréter cela, nos départements vente et marketing ont été renforcés par l'arrivée de spécialistes. Ces nouvelles ressources nous permettent de traduire et rendre accessible notre degré de technicité.

Quant aux aléas, je dirais que la croissance va de pair avec un service après-vente irréprochable: nous avons choisi d'avoir un département technique et logistique fort. Bien qu'onéreux, ces choix nous permettent d'accéder à des standards de qualité difficilement égalables. Nous voulons le meilleur pour nos clients et pour cela nous devons constamment nous améliorer. Je tiens à préciser que nous sommes la seule entreprise valaisanne ayant son service technique en Valais, nos concurrents sous-traitent cette partie à une société tierce ou alors ils ont 1 ou 2 techniciens dans la région.



*Félix Bureautique, c'est aussi une gamme de produits adaptés à chaque client.*



*Les nouveaux locaux de Félix Bureautique (anciennement Garage du Petit Lac) sont plus adaptés au développement de l'entreprise.*

## **Quels sont les facteurs de succès dans votre branche d'activité, dans un marché toujours plus tendu ?**

Cela dépend du secteur d'activité : nous sommes présents en tant que fournisseur de mobilier professionnel, de papeterie et de systèmes d'impression. Pour l'aménagement d'un espace de travail, il est essentiel de réussir à capturer les besoins du client et apporter un œil professionnel. Si on ajoute à cela l'expérience, les outils 3D et des partenaires forts comme Sitag, Echo ou Girsberger, alors on peut offrir une réelle plus-value à notre clientèle.

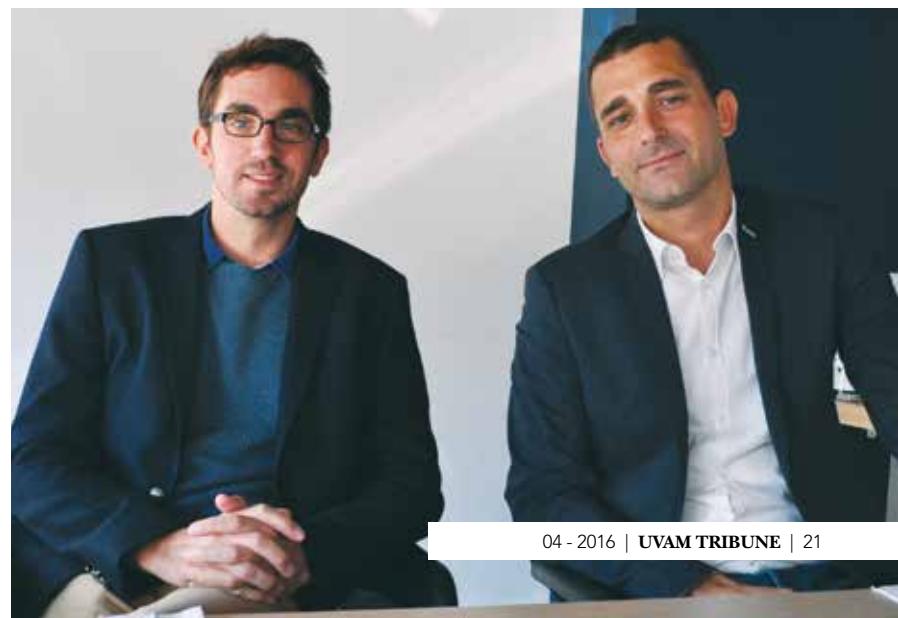
La papeterie est représentée par deux points de vente, l'un à Sierre et l'autre à Sion ainsi qu'un shop en ligne, cela offre une grande flexibilité à notre clientèle. De plus, nous avons notre propre service de livraison et ce dernier revêt une importance toute particulière dans un contexte «tendu», comme vous le dites. En effet, si hier, il suffisait de répondre qualitativement à une demande, de nos jours, le qualitatif englobe la rapidité. Pour les systèmes d'impression et copieurs professionnels, je vous répondrai qu'avoir un département service après-vente 100% valaisan est un atout essentiel par rapport à nos concurrents. Nous offrons aussi des temps d'intervention très rapides, en moins de 4 heures et 7 jours sur 7 ce qui est unique dans notre canton.

## **Et cette rapidité... vos mécanismes de travail s'en trouvent-ils changés ?**

Bien entendu, le renouvellement ne connaît pas de fin, comme dans tout. On parle bien d'évolution dans le sens

où il s'agit d'être réactif au niveau de l'organisation dans son ensemble, parfaire la communication tant interne qu'externe afin d'en fluidifier les échanges et optimiser les processus de travail. Pour assurer ce désir d'évoluer, j'ai choisi de m'adoindre les services de David Fournier, ancien co-responsable de FIDAG SA à Sierre, en tant que directeur financier et opérationnel. Cela me permettra de dégager du temps pour mes clients et pour mes collaborateurs. C'est donc un vent nouveau qui souffle sur notre entreprise et je m'en réjouis. ■

*A gauche, David Garcia, directeur de Félix Bureautique, nous présente son nouveau directeur financier, David Fournier.*



# LES MURS ONT UN VISAGE

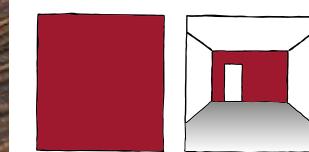
TRAVAUX  
DE PEINTURE

RELOOKING  
D'ESPACES

CONCEPT  
DE COULEURS



[www.nuance-joris.ch](http://www.nuance-joris.ch)



**NUANCE**  
Couleur & Habitat sàrl

NUANCE  
Couleur & Habitat Sàrl  
Rte des Casernes 30  
1950 Sion  
Tél. 027 203 07 30

**Showroom ouvert**  
**tous les jeudis de 14 h à 18 h**  
**ou sur RDV**

# DÉCOUVREZ le Happy Végétal Concept !

Par Xavier Saillen

**L**es plantes au bureau et dans les espaces de vie en commun peuvent devenir un investissement payant! Aujourd'hui, de nombreux employeurs ont compris l'intérêt d'intégrer des plantes vertes sur les lieux de travail, car elles contribuent à un climat intérieur sain et à du travail plus efficace. Leurs vertus dépolluantes ont un impact sur la santé des employés, donc sur la rentabilité de l'entreprise.

**Il est possible de décorer ses locaux tout au long de l'année, au moyen d'abonnements, afin d'améliorer l'accueil de la clientèle.**

L'entreprise Inspiration Végétale offre, au moyen de design végétal et de mises en scène d'objets de décoration, des solutions créatives et écologiques pour créer l'évènement afin d'inciter les clients à ouvrir la porte et

vivre une expérience unique d'une nature sur un lieu de travail. Pour Carole Curdy-Juillard, horticultrice et directrice de la PME, le végétal n'est plus utilisé comme un simple décor, mais s'intègre dans les lieux tout en valorisant les produits.

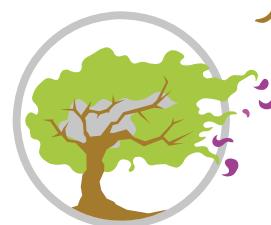
#### Des plantes pour les espaces d'accueil et les salles d'attente

Parce que la première impression est décisive, les clients pourront apprécier encore plus un espace d'accueil si celui-ci est agréablement végétalisé et fleuri. Ce qui souligne un souci

d'exigence et de qualité, tout en protégeant une image de marque. En fonction de l'espace disponible, afin de «couvrir» de verdure, Inspiration Végétale propose des compositions végétales adaptées. Il est possible de décorer ses locaux tout au long de l'année, au moyen d'abonnements, afin d'améliorer l'accueil de la clientèle. Avec ce système, Inspiration Végétale garantit chaque semaine des plantes fraîches.

L'idée peut également être ponctuelle: un jubilé, une nouvelle ouverture, un nouveau point de vente, etc.

## Inspiration Végétale

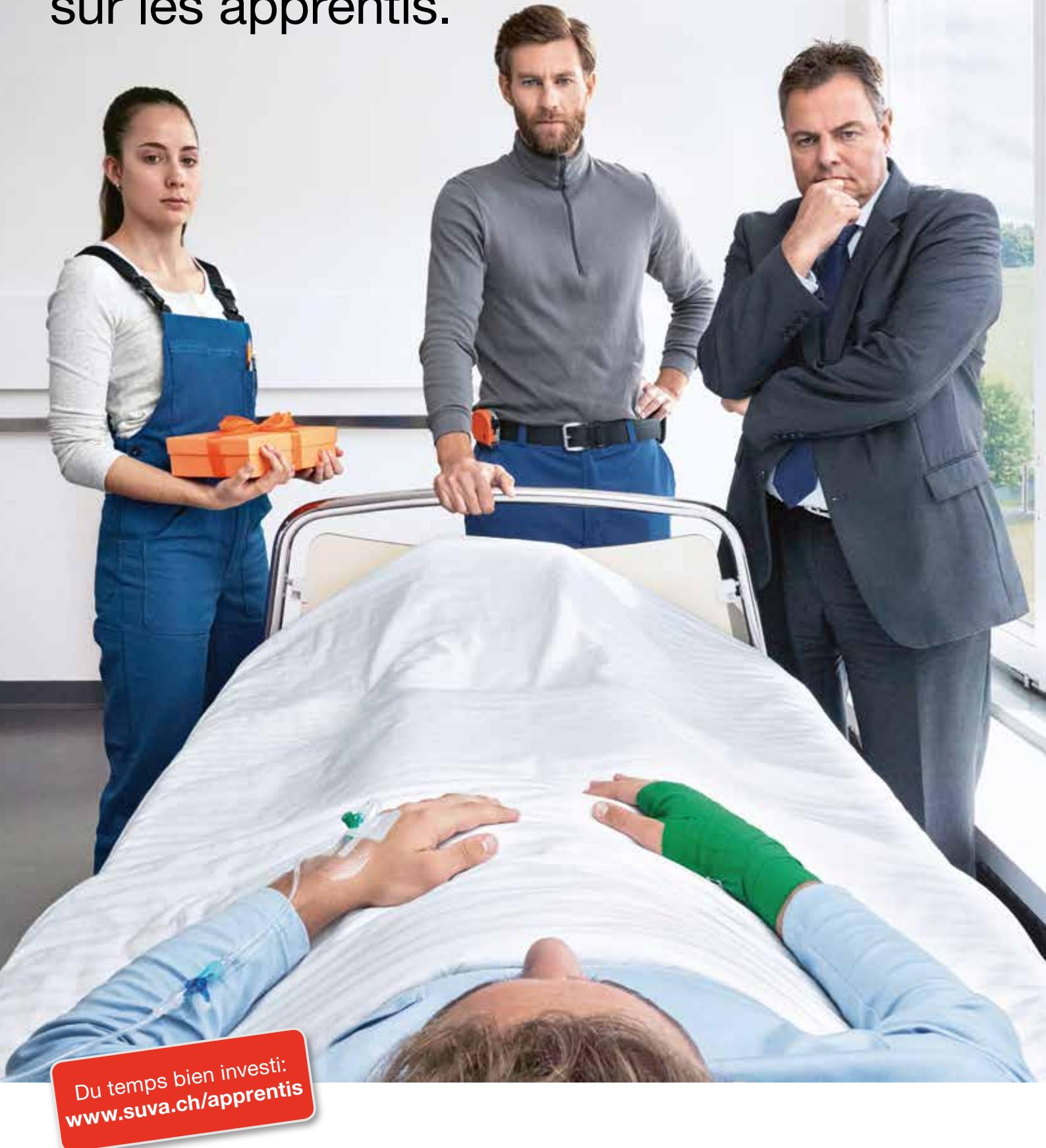


*Plantes en pot & Déco*

Service plantation-entretien

[www.inspirationvegetale.ch](http://www.inspirationvegetale.ch)

Il serait dommage d'en arriver là.  
Montre-toi exemplaire et veille  
sur les apprentis.



Du temps bien investi:  
[www.suva.ch/apprentis](http://www.suva.ch/apprentis)

En Suisse, les accidents touchent un apprenti sur huit. Cela te concerne aussi: que tu sois cadre ou simple collaborateur d'une entreprise, tu es un modèle pour les apprentis. Prends tes responsabilités au sérieux en montrant ce que la sécurité signifie pour toi. Et accepte que les apprentis puissent dire STOP en cas de danger.

**suva pro**  
Le travail en sécurité



Carole  
Curdy-Juillard

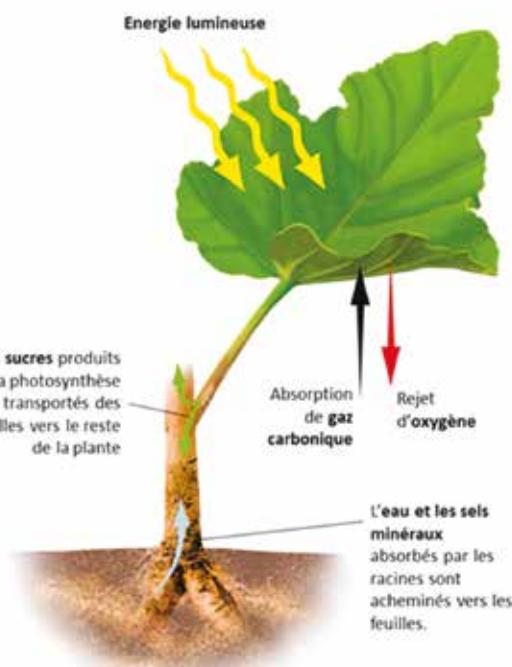


### **Des plantes en guise de remerciements**

Les cadeaux offerts aux clients ou aux fournisseurs aident à soutenir une bonne politique commerciale. Pour ne pas les négliger, il est important de leur montrer qu'ils comptent pour

### **Les plantes vertes permettent de dépolluer l'air ambiant qui contient des polluants volatiles du type monoxyde de carbone, benzène, etc.**

vous. Carole Curdy-Juillard vous propose des cadeaux adaptés qui pourront, seuls ou accompagnés d'un autre objet, montrer aux clients tout l'intérêt que vous leur accordez.



Et pourquoi ne pas joindre une plante fleurie au grand cru – ou coffret gastronomique – que vous aviez prévu d'offrir à votre clientèle? Ceci ne le mettrait-il pas en valeur? Disons que l'idée a le mérite d'être originale et se démarquera efficacement de la concurrence. Et puis, il y en a pour tous les budgets.

Il en va de même en ce qui concerne votre personnel, afin de les encourager, de marquer un passage ou de transmettre un message.

### **Ces plantes qui vous veulent du bien!**

Il existe un nombre incroyable de plantes, mais certaines possèdent des qualités surprenantes!

Élimination des produits toxiques (présents dans certaines peintures, les produits d'entretien, la fumée de

cigarette, les parfums et tout ce qui est désodorisant), humidification et purification de l'air, etc., les plantes vertes permettent de dépolluer l'air ambiant qui contient, avec la respiration de chaque personne et à cause des machines (imprimantes, photocopieuses, ordinateurs, etc.), des polluants volatiles du type monoxyde de carbone, benzène, etc. Elles réduisent le CO<sub>2</sub> et produisent de l'oxygène. À cause du chauffage et de l'air conditionné, l'air des espaces de bureau est souvent trop sec et trop chaud. Résultats, nous pouvons avoir mal aux yeux et la gorge enrouée.

Avec leur processus naturel d'évaporation et de transpiration, les plantes maintiennent l'humidité de l'air à niveau. La présence de plantes permet donc de renouveler l'air ce qui aura un effet positif sur les employés et les clients. ■

# Fête aux chandelles pour les 75 ans de l'AVIE

Par Yvonne Felley  
Secrétaire patronale AVIE



**A**près 75 ans d'existence, l'Association valaisanne des installateurs-électriciens (AVIE) continue à défendre les intérêts de ses membres et les aide à relever les défis de la mondialisation et des nouvelles technologies. La passion qui anime les électriciens est un capteur d'énergie inépuisable et demeure le meilleur vecteur de motivation pour illuminer la vie de leur clientèle.

## Dans l'avènement du bâtiment intelligent, les nouvelles technologies constituent des solutions incontournables d'efficacité et d'économie d'énergie.

Le 16 septembre dernier, en réunissant 250 convives acteurs et formateurs de la branche et corporations amies, l'AVIE a célébré ses 75 ans lors d'une soirée de gala organisée à la salle polyvalente de Conthey.

Illuminée par la magie des chandelles – clin d'œil au chemin parcouru – la soirée fut empreinte de moments amusants et festifs avec une séquence souvenir en toile de fond. Les facéties intrigantes d'un maître d'hôtel bien particulier, un numéro de prestidigitation comique ainsi que l'animation musicale et le bal ont contribué à maintenir l'ambiance en courant continu jusqu'au petit matin.



Philippe Grau, président de l'AVIE, et Gérard Constantin, major de table et nouveau vice-président de l'AIE, ont prononcé des discours fort intéressants.

Il n'y a évidemment pas d'anniversaire sans partie officielle. Après les discours du président Philippe Grau et du vice-président Egon Lehner, ce fut donc une splendide occasion pour les électriciens valaisans d'entendre les vœux et témoignages d'amitié des représentants de l'association faîtière suisse USIE (Pierre Schnegg, vice-président) et de l'association suisse d'achats électro AAE (Thomas Emch, président). Le président du Grand Conseil, Edmond Peruchoud, ainsi que le Conseiller d'Etat, Jacques Melly, ont également congratulé les jubilaires.

Raphy Coutaz, président du Bureau des Métiers, a salué une corporation qui a vécu le plus grand développement technique et technologique, en relevant l'essentialité de l'électricité dans le quotidien de ce 21<sup>e</sup> siècle. Un message conclu par des encouragements à la formation continue et une confiance en l'avenir.

## D'hier à aujourd'hui

**1941** | Ils étaient 8, les pionniers ! René Nicolas, Fernand Borella, Georges Besse, Hermann Terrettaz, Albert Brûchez, Etienne Viscolo, Walter Wyss et Francis Bender.

**1958** | Signature de la 1<sup>re</sup> CCT cantonale.

**1959** | Le secrétariat de l'AVIE est confié au Bureau des Métiers.

**1982** | Albert Amherd accède à la présidence centrale de l'USIE.

**1985** | Avènement du fax : les électriciens organisent des cours pour le public.

**1998** | 114 entreprises membres et 1200 collaborateurs. 1<sup>er</sup> souci : s'adapter à l'évolution technologique fulgurante. Systèmes informatiques et appareils numériques rendent les méthodes de travail obsolètes. L'AVIE réagit par du perfectionnement ciblé.

**2003** | Le 1<sup>er</sup> test d'aptitude créé par l'AVIE est organisé en janvier. L'association est également pionnière dans l'élaboration d'un guide méthodique d'apprentissage.

**2011** | Ouverture de la filière romande de formation supérieure conduisant au diplôme fédéral d'installateur-électricien (FORSIEL). L'AVIE est responsable du module GTI-technique du bâtiment.

**2016** | Les nouveaux ateliers-écoles sont enfin inaugurés !

## A l'époque !

**1954** | Le service électrique d'une municipalité bas-valaisanne autorise l'installation de petits chauffe-eau élec-



triques commandés par une horloge afin que les abonnés puissent utiliser l'eau chaude le samedi après-midi et le dimanche.

**1962 |** Les salaires minima sont de 3,85 francs pour la catégorie A et les timbres de vacances sont joints à la buste de salaire à Noël et en été. L'ouvrier les colle sur le carnet de timbres présenté à la banque pour percevoir l'allocation !

#### Que faire avec 5 centimes en 1975 ?

- repasser pendant 45 à 90 minutes
- coudre à la machine pendant 7 heures
- écouter la radio pendant 125 heures
- se raser durant 50 heures

#### Aujourd'hui

- 4 professions: électricien de montage, installateur électrique, télématicien, planificateur électrique
- 124 entreprises membres
- 1228 salariés
- 323 apprentis

Dans l'avènement du bâtiment intelligent, les nouvelles technologies constituent des solutions incontournables d'efficacité et d'économie d'énergie. Les installateurs-électriciens membres de l'AVIE se forment continuellement et sont à la pointe du progrès. Ils orientent leur clientèle vers les nouveaux systèmes d'éclairage, les installations solaires photovoltaïques et les systèmes domotiques.

L'AVIE a le vent en poupe pour sa formation continue et sa formation supérieure. Son certificat de chef de chantier, reconnu par l'USIE, offre une alternative intéressante au brevet dont la filière cantonale a persisté. La formation supérieure d'installateur électrique diplômé a également fait

un bond en avant avec la création du concept modulaire FORSIEL qui a permis de doper la vitesse de croisière des nouveaux diplômés romands essentiels à la pérennisation de la profession.

Les cours de perfectionnement connaissent également un grand succès attribuable en bonne partie à l'attrait que présentent les nouvelles technologies. Ils sont organisés tout au long de l'année en recourant à des intervenants spécialisés.

Quant à la formation initiale placée entre les mains de responsables passionnés et motivés, elle offre depuis une quinzaine d'années des supports novateurs et performants.

Actuellement, le comité de l'AVIE s'attache à améliorer la présentation de la profession et des aptitudes requises afin de susciter des choix de carrières intéressants.

#### Félicitations

Honneur encore pour les électriciens valaisans lors du dernier congrès de l'AIE (Association européenne de l'installation électrique) du 8 au 10 septembre 2016 à Oslo, avec la nomination de Gérard Constantin à la vice-présidence européenne. Il est également membre du comité de l'AVIE, membre du comité central de l'USIE et vice-président de la Fondation SwissSkills. Passionné par les questions de formation, il officie également comme expert et chef expert national dans plusieurs filières de formation supérieure «brevet et maîtrise» de la branche. ■



Association Européenne de l'Installation Électrique  
European Association of Electrical Contractors  
Europäische Vereinigung der Unternehmungen für Elektrische Anlagen

# Le Payrolling

Gagnez du temps en déléguant votre administration RH à Adecco, le spécialiste du Payrolling !

## Vos avantages sont nombreux :

- Prise en charge par Adecco de la totalité des tâches administratives :
  - Contrat de travail
  - Décompte de salaire
  - Démarche auprès des administrations et des assurances
  - Traitement des cas de maladie et d'accident
  - Décompte pour la caisse de compensation
  - Certificat de salaire
  - Attestation de l'employeur
  - Certificat de travail
- Affiliation du collaborateur à la caisse de pension d'Adecco
- Transfert des risques de l'employeur



Adecco Ressources Humaines SA & Valais Permanent  
Place du Midi 29, 1951 Sion  
+41 58 233 31 40  
sion@adecco.ch  
valais.permanent@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA  
Rue de Venise 2, 1870 Monthei  
+41 58 233 29 40  
monthei@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA  
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny  
+41 58 233 35 80  
martigny@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA  
Valais Electro  
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny  
+41 58 233 31 80  
valais.electro@adecco.ch

L'équipe valaisanne Adecco bénéficie d'une expérience confirmée dans le secteur administratif, technique ainsi que dans l'industrie et l'électricité.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous faire parvenir une offre personnalisée.

**Adecco**

better work, better life

adecco.ch



# Un nouveau DÉPART, dix ans après !

Par Xavier Saillen

**F**ondée en 2006, l'entreprise Alpin Mécanique Sàrl, sise à Sierre, est spécialisée dans le domaine de l'usinage mécanique de précision. Elle propose ses services pour la réalisation de machines et équipements clés en main. Son savoir-faire se situe dans la conception et la réalisation d'ensembles

## L'accompagnement sur le long terme de nos clients est une priorité pour assurer la pérennité de l'entreprise.

complets englobant les organes pneumatiques, hydrauliques et électriques, ainsi que la mise en plan DAO (dessin assisté par ordinateur) selon le cahier des charges du client. En étroite collaboration avec ce dernier, elle offre un service d'aide au développement de tout produit afin d'optimiser le processus de fabrication et d'investissements. Aujourd'hui en pleine expansion, Alpin Mécanique Sàrl s'appuie sur un personnel hautement qualifié et un parc machines performant.



De ses domaines d'activités, il en ressort quatre principaux :

- **L'USINAGE DE PIÈCES MÉCANIQUES |** Usinage CNC, contrôle, montage et réglage de machines selon cahier des charges, fourniture de pièces normalisées et livraison avec certificat de contrôle.
- **LA ROBOTIQUE |** Usinage CNC, selon plan du client.
- **L'HORLOGERIE |** Usinage de platine d'horloge et d'ébauche de socles en laiton.
- **LES MATERIAUX USINÉS |** Plastique, aluminium, alliage de cuivre, acier, inox, fonte, etc. en pièce unitaire, petite série, voire grande série.

Alpin Mécanique Sàrl s'occupe également de traitements des plus divers, comme l'anodisation, le zingage, le nickelage, le phosphatage et le noircissement (outsourcing selon exigences).

Avec un équipement à la pointe de la technologie, comprenant entre autres une douzaine de centres d'usinage pour tous types de fraisage vertical et horizontal et trois tours mono-broche pour les tournages, l'entreprise de Frédéric Pobelle permet de garantir la conformité des pièces et de réaliser un certificat de contrôle si nécessaire. La qualité des pièces étant une priorité, elles sont minutieusement mesurées dans un local à températures contrôlées.

Aujourd'hui, Alpin Mécanique Sàrl est fière de proposer son bec verseur «made in Valais», fabriqué en acier inoxydable alimentaire, qui s'adapte sur tous les formats de bouteilles grâce à une idée ingénieuse.

## Frédéric Pobelle, pourquoi avoir déménagé l'entreprise ?

Nous arrivions à saturation sur le site de Sion (300 m<sup>2</sup>) et je cherchais une possibilité d'extension afin de continuer à faire croître mon entreprise. Suite à plusieurs rencontres et échanges, une opportunité de rapprochement et de collaboration avec une entreprise sierroise s'est présentée. En tant qu'entrepreneur j'ai choisi de la saisir, non sans avoir discuté avec mon équipe et mon entourage pour réaliser ce projet.

Chez cette entreprise, nous avons trouvé une superficie de 1200 m<sup>2</sup> pour y installer notre équipement et outillage qui répond aux demandes actuelles de nos partenaires. C'est donc motivé que j'ai approché le Centre de cautionnement et de financement (CCF) pour m'aider à réaliser ce projet. Et suite à l'acceptation de mon projet par le CCF, nous avons entrepris le déménagement vers fin mai, afin d'être entièrement opérationnels pour le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## Et comment voyez-vous l'avenir de l'entreprise ?

Maintenant que le déménagement est terminé, plusieurs défis nous attendent. En premier lieu, il s'agira d'être certifié ISO 9001, pour répondre à un souhait de plusieurs clients. Puis, le renforcement de l'équipe, la formation continue et le développement structurel seront les axes importants de notre stratégie afin d'être compétitifs sur le long terme. Enfin, le parc machines sera régulièrement renouvelé afin d'être toujours au top, sans oublier la recherche de nouveaux clients. L'accompagnement sur le long terme de ces derniers est une priorité pour assurer la pérennité de l'entreprise. Des visites peuvent être organisées pour découvrir les domaines de l'usinage mécanique. Coordonnées: info@alpin-mecanique.ch ■

# Assemblée générale tec-bat: vendredi 10 mars 2017 à Collombey-Muraz

[www.tec-bat.ch](http://www.tec-bat.ch)

Une association issue de la fusion de suissetec VR, l'EESVs et l'AMFA

# tec**=**bat



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE

## Pour votre entreprise

- Plans LPP, plans cadres
- Perte de gain maladie collective: optimisation primes payées/sinistres indemnisés
- Conseils et offres toute branche d'assurance
- Analyse et gestion du portefeuille
- Soutien en cas de sinistre
- Plus de 25 compagnies à votre disposition

Trouvez  
la solution!



abraxas · allianz suisse · assura · axa · bâloise · coface · cpro · css · dextra · europäische · generali group  
groupe mutuel · helsana · helvetia · la mobilière · liechtenstein life · orion · pax · sanitas · swica · swisslife · tsm  
vaudoise · zurich · diverses fondations collectives et associations professionnelles

AWECKEL - AV. DE LA GARE 30 - 1950 SION - 027 323 74 50 - INGE@AWECKEL.CH



# La SUVA sur les bancs de l'école

Par Jean-Luc Alt

Porte-parole Suva

**L**es apprentis ont un risque d'accident professionnel plus élevé que les autres travailleurs. La Suva a élaboré, avec un groupe d'enseignants, différents supports de cours pour que les écoles professionnelles puissent sensibiliser les jeunes et leur faire prendre conscience des risques de leur métier. Le journal gratuit «top TODAY» au format tabloid en constitue la pièce maîtresse.

**Notre initiative vise une nouvelle baisse des accidents professionnels et non professionnels avec l'aide des écoles, qui constituent un canal de sensibilisation supplémentaire auprès des apprentis.**

Chaque année, quelque 19000 jeunes en apprentissage dans une entreprise assurée auprès de la Suva subissent un accident professionnel, dont trois sont mortels. Cela signifie que, chaque année, un apprenti sur huit est victime d'un accident. La Suva juge la situation inacceptable et veut réduire de moitié les accidents chez les apprentis tout en accroissant leur compétence en matière de risque à travers la campagne «Apprentissage en toute sécurité».

## De l'entreprise à l'école professionnelle

Depuis trois ans, la Suva propose des supports de travail aux entreprises pour les aider dans la sensibilisation et la formation des jeunes. La Suva invite maintenant les écoles professionnelles à participer à la campagne «Apprentissage en toute sécurité». «Notre initiative vise une nouvelle baisse des accidents professionnels et non professionnels avec l'aide des écoles, qui constituent un canal de sensibilisation supplémentaire auprès des apprentis», déclare Erwin von Moos, responsable de la campagne à la Suva. Des enseignants ont collaboré avec la Suva afin d'élaborer une série de supports de cours. Ces documents sont destinés à toutes les écoles professionnelles de Suisse.

## Nouveau journal gratuit en Suisse

Les supports de cours se composent du journal gratuit «top TODAY» ainsi que du manuel «Risques et compétence en

matière de risque». «top TODAY» présente les différentes facettes des risques à travers des exemples concrets que les jeunes peuvent rencontrer dans la vie de tous les jours. Ils sont tirés de divers domaines tels que la sécurité au travail, durant les loisirs, etc. Le manuel «Risques et compétence en matière de risque» permet aux apprentis de se sensibiliser aux dangers et d'acquérir le savoir-faire nécessaire pour la prévention des accidents dans le cadre des cours de culture générale.

## Préserver 250 vies

La campagne «Apprentissage en toute sécurité» s'intègre dans la «Vision 250 vies», qui vise à réduire de moitié, en dix ans, le nombre d'accidents professionnels mortels enregistrés chaque année, c'est-à-dire à préserver 250 vies et à éviter tout autant de cas d'invalidité grave d'ici à 2020. ■



**CENTRE D'IMPRESSION - ROUTE DES RONQUOZ 86 - 1950 SION**



**Autocollants - Bâches - Vitrines  
Véhicules - Textiles - Imprimés  
Impression numérique grands formats**

**G.Visuel Sàrl**  
**Tél. 027 327 52 65**  
**Fax 027 327 72 44**

Découvrez l'ensemble de nos prestations sur  
[www.gvisuel.ch](http://www.gvisuel.ch)



**plus de 155 ANS** d'imprimerie

**Imprimerie Gessler SA**  
**Tél. 027 327 72 33**  
**Fax 027 327 72 44**  
[administration@gesslersa.ch](mailto:administration@gesslersa.ch)  
[www.gesslersa.ch](http://www.gesslersa.ch)



**CAFE - RESTAURANT**  
**AEROPORT**  
**SION**

**LA COCHONNAILLE  
DU 7 NOVEMBRE AU 19 DÉCEMBRE 2016**

8 sortes de viandes - lard fumé - lard aux herbes - saucisson - jambonneau - cou de porc fumé -  
jambon à l'os - saucisse de Vienne - bœuf fumé - pommes natures - poire Frs 38.-

Atriaux du Chef - sauce forestière Frs 34.-

Saucisse aux choux Vaudoise (320 g) Frs 32.-

Boudin noir Frs 32.-

Servi avec gratin de poireaux et pommes de terre,  
salade verte et tomates



# MÉTAL ROMANDIE devient l'antenne romande d'AM Suisse

Par David Valterio

Secrétaire patronal de Métal Romandie

**D**epuis quelques mois, Métal Romandie a pris une dimension supplémentaire en devenant le vaisseau amiral de l'association faîtière de la construction métallique en Romandie.

**Cette nouvelle entité sera la courroie de transmission entre l'association faîtière et les sections romandes.**

#### Du Groupement romand...

Les discussions pour la création d'un organisme romand du métal ont commencé en 1989 avec comme aboutissement, en 2000, la création du Groupement romand des constructeurs métalliques, composé des associations professionnelles des 6 cantons concernés.

Au début, l'objectif essentiel de cette organisation était de trouver une solution en ce qui concerne l'adhésion des entreprises romandes à l'Union Suisse du Métal. Une fois le modus vivendi

accepté par l'ensemble des parties, d'autres thèmes ont été abordés ayant trait à la formation professionnelle, à la promotion du métier ou à la défense des intérêts de la branche. En 2012, une refonte des statuts a été effectuée avec une nouvelle dénomination: Métal Romandie.

Fondée en 2003 par Roland Gardel, les présidents suivants lui ont succédé: Charles Righini, Bernard Steck et Domenico Savoye. L'actuel président est Stéphane Dentand, président de Métal Genève.

#### ... à Metaltec Romandie

Puis, Métal Romandie a décidé de confier son secrétariat au Bureau des Métiers en octobre 2012. L'association a continué de poursuivre son développement en s'engageant par exemple davantage pour la formation professionnelle au niveau intercantonal ou encore la promotion des métiers du métal. Dernièrement, elle a mis sur pied un concept de sélection pour les candidats romands constructeurs métalliques aux MetalSkills, championnat qui s'est déroulé début octobre à Martigny.

Devant le dynamisme de Métal Romandie et après un certain nombre de discussions, l'association faîtière de la construction métallique – AM Suisse – s'est rendu compte qu'une antenne romande forte avec des moyens faisait sens et était la meilleure solution pour être proche de ses membres. Elle a donc décidé d'apporter son soutien logistique et financier pour transformer Métal Romandie en Metaltec Romandie tout en gardant une sensibilité romande.

En résumé, cette nouvelle entité sera la courroie de transmission entre l'association faîtière et les sections romandes. Le secrétaire de l'antenne romande participera, par exemple, à toutes les séances de direction à Zurich afin d'être informé et surtout de pouvoir informer la Romandie des stratégies, projets ou autres décisions au niveau national. Il devra également relayer les attentes et demandes des sections. Enfin, il devra mettre sur pied des activités proposées actuellement en Suisse alémanique qui n'existent pas dans les cantons romands, en particulier au niveau de la formation continue. ■



PHOTOGRAPHIE: STEELOOC 01/13-MAUREEN BRODRECK

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

# UVAM TRIBUNE



*Ciblez votre annonce sur plus de 6500 PME*

Editions du Haut-Valais (WGV im Fokus): voir [www.uvam-vs.ch/de/](http://www.uvam-vs.ch/de/)

## BULLETIN DE COMMANDE

A retourner à l'UVAM rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion, par fax au 027 322 24 84 ou par e-mail à [tribune@uvam-vs.ch](mailto:tribune@uvam-vs.ch)

|                                                                               |       |        |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|
| <input type="checkbox"/> 4 <sup>e</sup> de couverture                         | Fr.   | 1650.– |
| <input type="checkbox"/> 4 <sup>e</sup> de couverture + 1 page publireportage | Fr.   | 1950.– |
| <input type="checkbox"/> 1 page annonce                                       | Fr.   | 950.–  |
| <input type="checkbox"/> 1 page annonce + 1 page publireportage               | Fr.   | 1250.– |
| <input type="checkbox"/> Publireportage réalisé par nos soins                 | + Fr. | 300.–  |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce verticale                             | Fr.   | 650.–  |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce horizontale                           | Fr.   | 650.–  |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce verticale                             | Fr.   | 350.–  |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce horizontale                           | Fr.   | 350.–  |

### Nombre de parutions:

2 (-5%)     3 (-7%)     4 (-10%)

### Pour l'(les) édition(s) de:

- |                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> février   | 20..... |
| <input type="checkbox"/> mai       | 20..... |
| <input type="checkbox"/> septembre | 20..... |
| <input type="checkbox"/> novembre  | 20..... |

Société:

Responsable:

Adresse:

Téléphone:

NPA/ Lieu:

E-mail:

Date:

Signature:

# «Raiffeisen, un PARTENAIRE proche et réactif»

**Regards croisés de deux PME valaisannes**

## SOEW SA

### Votre société s'est fait un nom dans la mécanique de précision.

Olivier Sommer, directeur: Créeée en 2000, Soew SA, active dans la sous-traitance, a développé son propre produit dans l'audio haut de gamme et élargi sa gamme de prestations. En 2014, nous avons emménagé dans une nouvelle infrastructure à Uvrier. Nous avons beaucoup investi dans la formation continue de nos collaborateurs et dans les outils (logiciels et programmation 3D, machines novatrices). Nous sommes à même d'offrir à nos clients un partenariat efficace pour la conception de leurs projets et la réalisation de leurs produits.

### Quels services attendez-vous de votre banque ?

O. S.: Nous avons besoin d'un partenaire de confiance, proche et réactif. Il est essentiel au bon fonctionnement de la société: conseils en gestion financière, prêt hypothécaire, compte courant ou autre prêt de lancement de production.

### Raiffeisen répond-elle à tous vos besoins ?

O. S.: Clairement oui. Raiffeisen a fortement amélioré ses prestations en faveur des entreprises. Nous avons appris et évolué ensemble. Notre relation est solide.

Olivier Sommer, directeur de SOEW (à g.) et Cédric Sauthier, responsable de la clientèle entreprises chez Raiffeisen : confiance mutuelle et compétences.

## BANQUE RAIFFEISEN SION ET RÉGION

### Comment traitez-vous les besoins spécifiques de SOEW ?

Cédric Sauthier, responsable clientèle entreprises: Nous sommes entrés en relation avec l'entreprise SOEW SA en 2001, dès le démarrage de son activité. Nous avons pu l'accompagner dans son développement à travers une limite d'exploitation, des crédits d'investissements ou le financement de la construction de sa nouvelle halle. Notre proximité avec elle nous permet de bien comprendre son activité, d'être réactif et de répondre rapidement à toute nouvelle demande.

### Le suivi est-il différent en fonction de l'entreprise ?

C. S.: La branche d'activité n'est pas un facteur qui va influencer l'intensité du suivi des clients. Des contacts réguliers avec eux nous permettent de suivre l'évolution de leur situation financière et de pouvoir être réactifs le cas échéant.

### Comment vous positionnez-vous sur le marché ?

C. S.: Notre soutien aux entreprises valaisannes, à travers une relation personnalisée de proximité et de confiance, est apprécié de notre clientèle. Notre pénétration du tissu économique ne cesse de s'intensifier. Nous voulons encore développer le secteur PME avec une gamme élargie de produits/prestations, du démarrage jusqu'à la transmission de la société. ■



# Enregistrement de la durée du travail

# Petit rappel du RÉGIME

# et nouvelles modalités

Par Laure de Courten

Juriste

Bureau des Métiers



**L**e 1<sup>er</sup> janvier 2016, sont entrées en vigueur les nouvelles dispositions de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le travail (OLT1) permettant d'introduire, à des conditions très strictes, la possibilité de renoncer à l'enregistrement de la durée du travail d'une part ou de procéder à un

## Le régime de base

Pourtant, les travailleurs doivent enregistrer la durée de leur travail de manière systématique et complète. L'article 73 OLT1 prévoit en effet que les registres et pièces que les employeurs doivent tenir à disposition des inspecteurs du travail comportent notamment la durée quotidienne et hebdomadaire et les horaires du travail effectivement fourni (travail compensatoire et travail supplémentaire inclus) et les pauses égale ou supérieure à 30 minutes. Il doit donc être possible pour chaque travailleur de retracer depuis quand il a travaillé, quand il a pris des pauses et quand il a terminé son travail. A noter que l'employeur est tenu de conserver ces enregistrements pendant 5 ans.

## Modalité du régime de base

Qui dit enregistrement du temps de travail ne dit pas forcément la mise en place d'une timbreuse. Cela peut en effet s'avérer impossible pour des petites entreprises artisanales. L'enregistrement manuel par les travailleurs (annotation dans un calendrier, carnet de notes ou livre de rapports ou sur ordinateur), de l'heure à laquelle ils ont commencé à travailler, les pauses qu'ils ont prises et quand ils ont terminé leur travail, est un mode d'enregistrement du temps de travail qui constitue à n'en point douter une moindre charge administrative. Il existe par ailleurs des pointeuses indépendantes du lieu, qui fonctionne par le biais de logiciels via un smartphone, et qui peuvent être utiles en particulier pour les travailleurs intervenant souvent en extérieur.

## Nouvelles dispositions

L'objectif de la loi est de protéger la santé des travailleurs. A cet égard, le temps de travail et le respect des périodes de repos sont autant d'éléments essentiels pour y arriver. Cependant, le monde du travail a considérablement changé en 10 ans. Le travail s'effectue de plus en plus en dehors du cadre des immeubles de bureaux et des horaires fixes. Les exigences sont désormais considérées comme trop contraignantes en ce qui concerne les activités qui se caractérisent par une certaine flexibilité et une grande autonomie des travailleurs. Face à ce changement de mode de travail, des discussions ont donc eu lieu entre les partenaires sociaux dans le but d'assouplir les modalités d'enregistrement de la durée du travail. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les employés et employeurs disposent de deux régimes supplémentaires pour enregistrer le temps de travail, dépendant notamment de l'autonomie dont disposent les employés dans la détermination de leurs horaires de travail ou encore, selon le salaire perçu.

## Chaque employé doit donner son accord, révocable annuellement, quant à la renonciation de l'enregistrement du temps de travail.

enregistrement simplifié de la durée du travail, d'autre part. L'introduction de ces nouvelles dispositions permet de rappeler l'obligation faite à l'employeur, depuis de nombreuses années déjà, de tenir un registre ou toute autre pièce permettant de déterminer la durée du travail effectivement fourni pour chaque travailleur. Le but étant de permettre aux différentes autorités d'exécution de vérifier si l'employeur respecte les dispositions sur la durée du travail et du repos figurant dans la loi sur le travail ou dans une convention collective. Peu d'employeurs suisses disposent d'un système d'enregistrement du temps de travail, mesure qui n'est pas rentrée dans les moeurs du monde du travail helvétique à l'heure actuelle.

## Aucun enregistrement de la durée du travail

Selon l'art. 73a OLT1, il est désormais possible de s'abstenir intégralement de saisir la durée du travail sur la base d'une convention collective de travail et avec l'accord écrit des travailleurs. Cette disposition concerne toutefois exclusivement les travailleurs touchant un salaire brut annuel de plus de 120000 francs bonus compris et dis-

# DE BASE

posant d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail et l'aménagement de leurs horaires de travail. Les travailleurs concernés sont donc ceux qui travaillent dans un secteur conventionné qui prévoit cette possibilité et qui sont libres d'organiser au moins la moitié de leur activité librement au niveau des horaires. Chaque employé doit donner son accord, révocable annuellement, quant à la renonciation de l'enregistrement du temps de travail.

## **L'enregistrement simplifié du temps de travail**

L'article 73b OLT1 prévoit que les collaborateurs qui décident pour l'essentiel librement du moment où ils travaillent et de la manière de remplir leur cahier des charges peuvent être mis au bénéfice de l'enregistrement simplifié du temps de travail. Le

début et la fin de la journée de travail ne doivent être consignés en sus que dans le cas du travail dominical ou nocturne. L'enregistrement simplifié de la durée du travail ne requiert pas la conclusion d'une convention collective de travail, mais seulement d'un accord collectif négocié et approuvé par l'employeur et les représentants internes ou externes des travailleurs. En l'absence de tels représentants, la majorité des travailleurs de l'entreprise doit donner son accord à cette option. Dans les entreprises comptant moins de 50 collaborateurs, l'employeur peut introduire l'enregistrement simplifié de la durée du travail sur la base d'un accord individuel avec les travailleurs concernés.

## **Conclusions**

Tandis que les contrôles par les autorités compétentes semblent s'inten-

sifier, à ce jour peu d'employeurs ont entrepris des démarches pour se conformer à l'obligation d'enregistrement de la durée du travail de leurs employés. Il est peut-être bon de rappeler alors les sanctions administratives, voire pénales en la matière, pouvant aller du simple avertissement à des mesures plus sévères, telles que des amendes élevées voire même la suppression du droit pour l'employeur de prendre part à des marchés publics. Mais dans un contexte où le partenariat social interentreprises est tendu dans certains secteurs, ces assouplissements de mesure ne semblent pas convaincre. Nul doute que rien ne permettra en fin de compte de faire l'économie d'une révision de la loi sur le travail qui permette à toutes les branches et entreprises de résoudre la question de la saisie du temps de travail. ■

PUBLICITÉ

*Entrecôte*  
*Café de Paris*  
 restaurant

Grand-Pont 10 1950 Sion  
 027 322 65 70

*Au vieux Valais*  
 Restaurant  
 Spécialités valaisannes

Rue Saint-Théodule 3 - 1950 Sion  
 027 322 72 72

# Immobilier de placement Le dilemme (cornélien) directe ou indirecte

Par Serge Migy

Mazars SA: Associé, responsable des activités fiscales

Ludovic Pasche

Mazars SA: Consultant senior



**B**ien que la question de l'imposition des revenus d'un immeuble, détenu en nom propre (détention par la personne physique) ou au travers d'une société immobilière, soit régulièrement soulevée, il est difficile, voire impossible, d'apporter à cette interrogation cruciale des investisseurs une réponse unique et applicable dans tous les cas de figure. Notre objectif est donc de synthétiser une ébauche de schéma de raisonnement décisionnel pour l'investisseur résident fiscal suisse.

**Il est primordial d'avoir à l'esprit que le choix de la bonne structure de détention dès le début des investissements est clef, dans la mesure où les impacts fiscaux d'une restructuration ultérieure peuvent être nombreux et onéreux.**

De manière simplifiée, une personne physique détenant un immeuble de placement en direct verra ses rendements immobiliers (revenus locatifs nets) imposés avec ses autres revenus au travers de sa taxation fiscale annuelle personnelle. Le taux d'imposition y relatif est progressif et

peut atteindre un maximum de 45% pour un immeuble situé sur une commune genevoise (un des taux les plus élevés en Suisse).

Par contre, un immeuble sis par exemple dans le canton du Valais, mais détenu par une société immobilière (forme juridique de la SA ou Sàrl), verra ses revenus locatifs ponctionnés d'une charge fiscale, fixe, de maximum 21,6% au titre de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. A noter que ce pourcentage d'imposition devrait faire l'objet d'une diminution importante dans le futur avec la bascule probable des taux suite au projet législatif RIE III.

Dans une perspective de réinvestissement des rendements immobiliers dans d'autres acquisitions, la détention par le biais d'une société immobilière aura l'avantage de réduire la charge fiscale d'environ de moitié. Cette économie d'impôts permet de minimiser la perte de substance (liée à la perception de l'impôt) sur les revenus immobiliers générés et ainsi maximiser le revenu net disponible pour de nouveaux investissements.

A l'inverse, une détention en nom propre peut être efficiente fiscalement pour un propriétaire désirant par exemple financer son train de vie annuel au moyen des

PUBLICITÉ

**ACTUELLEMENT CHASSE  
DÈS 11.11 CHOUCRUTE ET COCHONNAILLE**

Avenue Ritz 35 - 1950 Sion - Tél. 027 322 15 33  
 Fermé dimanche, samedi midi et lundi soir

[www.brassielaglaciere.ch](http://www.brassielaglaciere.ch) - A bientôt.

*Brasserie*

# de la DÉTENTION

revenus immobiliers perçus, à condition que ses revenus locatifs soient relativement équivalents à son train de vie. Il est primordial d'avoir à l'esprit que le choix de la bonne structure de détention dès le début des investissements est clef, dans la mesure où les impacts fiscaux d'une restructuration ultérieure peuvent être nombreux et onéreux.

## Conséquences importantes

Ainsi, le passage d'une détention directe à une détention par le biais d'une société immobilière, et inversement, peut avoir des conséquences importantes, notamment en matière d'impôt sur le revenu de la personne physique et/ou de la personne morale et de droits de mutation (droits d'enregistrement). L'applicabilité de chacun des impôts précités (énumération non exhaustive) dépend évidemment du cas concret envisagé. L'expérience montre que le droit de mutation prélevé (généralement entre 1 et 3% de la valeur vénale du bien transféré selon le canton de situation de l'immeuble), en raison d'un changement de propriété juridique, est souvent la problématique fiscale majeure à laquelle se heurtent bon nombre de projets de restructuration d'immeubles détenus directement par

une personne physique. En effet, les cas d'exonération en matière de droit de mutation, prévus par les différentes législations cantonales, sont très limités.

Afin d'éviter les écueils liés à une restructuration post-acquisition, il est prudent de réaliser les planifications et analyses nécessaires avant même d'effectuer l'investissement envisagé. A cet effet, le conseil de professionnels des secteurs concernés (juristes, fiscalistes, experts immobiliers) sera un atout non négligeable au bon déroulement des investissements ainsi qu'à l'efficience de la structuration du patrimoine immobilier de placement. ■

# Choisissez le SYSTÈME TVA qui optimise votre impôt

Par Christophe Bonvin

Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE  
Expert diplômé en finance et controlling



## Systèmes TVA applicables en Suisse

### La méthode effective

Le système de la méthode effective est celui qui s'applique par défaut. Par conséquent, si aucune demande spécifique n'est effectuée pour décompter selon le taux de la dette fiscale nette, la méthode effective doit être utilisée.

Dans cette méthode, la TVA due sur le chiffre d'affaires réalisé se calcule à l'aide des 3 taux usuels (8%, 3,8%, 2,5%). Le taux de 8% est le taux normal, le taux de 3,8% celui applicable dans l'hôtellerie et le taux de 2,5% est le taux réduit. En contrepartie, la TVA payée sur les achats et les investissements de l'entreprise, appelé impôt préalable, peut être déduit. Le montant de la facture TVA finale à payer à l'Administration fédérale des contributions (AFC) représente la différence entre la TVA due et l'impôt préalable récupéré. L'entreprise qui applique la méthode effective doit décompter l'impôt trimestriellement.

### Il est recommandé de simuler la charge fiscale TVA avec chacune des deux méthodes afin de déterminer quelle est la moins coûteuse.

supérieur à 100000 francs est soumise à la TVA et doit donc s'y affilier par une auto-déclaration. Se pose alors la question de savoir quels sont les systèmes et méthodes TVA applicables et surtout quelle est la meilleure option pour minimiser cet impôt dans votre entreprise.

## Compte de résultat de Resto SA

| Charges (en francs)          |                | Revenus (en francs) |                                    |
|------------------------------|----------------|---------------------|------------------------------------|
| Charges de marchandises      | 200 000        | <b>500 000</b>      | <b>Chiffre d'affaires du rest.</b> |
| Salaires et charges sociales | 160 000        | 100                 | Produits d'intérêts                |
| Loyers                       | 36 000         |                     |                                    |
| Entretien et réparations     | 5 000          |                     |                                    |
| Frais de véhicules           | 4 000          |                     |                                    |
| Assurances et taxes          | 2 000          |                     |                                    |
| Charge d'énergie             | 10 000         |                     |                                    |
| Assurances commerciales      | 5 000          |                     |                                    |
| Frais de bureau              | 2 500          |                     |                                    |
| Frais de représentation      | 6 000          |                     |                                    |
| Amortissements               | 19 500         |                     |                                    |
| Charges financières          | 2 100          |                     |                                    |
| Bénéfice de l'exercice       | 48 000         |                     |                                    |
| <b>Total</b>                 | <b>500 100</b> | <b>500 100</b>      | <b>Total</b>                       |

### Exemple concret

L'entreprise Resto SA, active dans la restauration, présente le compte de résultat pour 2016 (voir tableau ci-dessous). Si Resto SA applique la méthode effective, sa facture TVA se montera à 40000 francs en 2016 (voir tableau ci-contre) La TVA due de 40000 francs sur le chiffre d'affaires pourra être diminuée de la totalité de l'impôt préalable sur les achats de marchandises, charges d'exploitation et investissements réalisés, soit 15100 francs. Au total, la facture se montera donc avec cette méthode à 24900 francs pour l'année 2016. A noter qu'il n'y a pas de TVA sur certaines charges, par exemple sur les salaires, les loyers et les assurances.

### Le taux de la dette fiscale nette (TDFN)

Le système des taux de la dette fiscale nette représente une imposition spécifique à certaines branches d'activités. Il simplifie considérablement le décompte TVA puisque l'impôt préalable ne doit pas être déterminé. Lors de l'application de cette méthode, l'impôt dû est calculé en multipliant le chiffre d'affaires brut, c'est-à-dire le chiffre d'affaires TVA comprise, par le taux de la dette fiscale nette accordé par l'AFC. Dans cette méthode, il n'est donc pas possible de récupérer l'impôt préalable sur les achats et les investissements réalisés puisque l'impôt préalable est pris en compte forfaitairement dans le TDFN. L'entreprise qui applique le TDFN doit seulement décompter l'impôt semestriellement et non pas trimestriellement.

## Décompte TVA de Resto SA

| Impôt préalable (en francs)                                       | TVA due (en francs) |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|
| IP sur charges de marchandises ( $100\ 000 \times 8\%$ )          | 8 000               |
| IP sur charges de marchandises ( $100\ 000 \times 2,5\%$ )        | 2 500               |
| IP sur entretien et réparations ( $5\ 000 \times 8\%$ )           | 400                 |
| IP sur frais de véhicules ( $4\ 000 \times 8\%$ )                 | 320                 |
| IP sur charge d'énergie ( $10\ 000 \times 8\%$ )                  | 800                 |
| IP sur frais de bureau ( $2\ 500 \times 8\%$ )                    | 200                 |
| IP sur frais de représentation ( $6\ 000 \times 8\%$ )            | 480                 |
| IP sur investissement, achat de mobilier ( $30\ 000 \times 8\%$ ) | 2 400               |
| TVA à payer à l'AFC                                               | 24 900              |

Les assujettis qui remplissent les deux conditions suivantes peuvent, sur demande, établir leurs décomptes au moyen des taux de la dette fiscale nette:

- Le chiffre d'affaires annuel provenant de prestations imposables (TVA comprise) n'excède pas 5,02 millions;
- L'impôt dû n'excède pas 109000 francs par année; l'impôt est déterminé en multipliant le chiffre d'affaires imposable total par le taux de la dette fiscale nette applicable à la branche concernée.

Voici quelques exemples de TDFN: ingénieur conseil 6,1%, restaurant 5,2%, parfumerie 2,1%, kiosque 0,6%.

En se basant sur le même compte de résultat, la TVA due par l'entreprise Resto SA avec cette méthode se monterait pour l'année 2016 à 28080 francs. Le calcul est simple, il suffit de multiplier le chiffre d'affaires de l'entreprise y compris TVA (540000 francs) par le taux de la dette fiscale nette du secteur de la restauration (5,2%).

### Quelle méthode privilégier pour votre entreprise ?

Chaque assujetti peut choisir entre la méthode effective ou le taux de la dette fiscale nette.

L'application de la méthode des TDFN peut sembler intéressante par sa simplicité. En effet, dans cette méthode, il suffit de multiplier le chiffre d'affaires par le taux forfaitaire du domaine concerné. De plus, le décompte doit être établi deux fois par année contre quatre fois par année dans la méthode effective, ce qui peut contribuer à réduire les travaux administratifs en rapport avec la comptabilité et les décomptes TVA.

Cependant, le choix d'une méthode TVA ne doit pas uniquement reposer sur l'argument de la simplicité. En effet, comme le démontre l'illustration pratique présentée dans cet article, la méthode effective peut être beaucoup plus intéressante dans certains cas de figure. C'est notamment le cas lorsque l'entreprise est dans une phase d'investissements importants et lorsque ses dépenses sont compo-

sées de charges comprenant beaucoup d'impôt préalable. Ces différences entre les méthodes, parfois conséquentes, sont dues au fait que les taux de la dette fiscale nette sont calculés sur la base de moyennes; ils ne représentent donc pas forcément la réalité de votre entreprise.

Il est important de préciser que le contribuable qui ne veut pas adhérer à la méthode des TDFN dès le début de son assujettissement doit établir ses décomptes pendant 3 années complètes au moins selon la méthode effective. Une fois le délai de trois ans écoulé, le changement de méthode de décompte redévenant possible au début de chaque période fiscale. A contrario, l'assujetti qui souhaite passer de la méthode TDFN à la méthode effective peut le faire au plus tôt après 1 an.

### Conclusion

Afin d'optimiser la charge fiscale liée à la TVA, chaque entreprise devrait évaluer quel modèle est le plus approprié compte tenu de sa structure des charges, des revenus et des investissements. Concrètement, il est recommandé de simuler la charge fiscale TVA avec chacune des deux méthodes afin de déterminer quelle est la moins coûteuse pour vous. Les différences peuvent représenter des économies conséquentes.

Il est primordial de se poser la question au démarrage de votre activité, mais surtout de suivre cette évolution au fil des exercices comptables afin de détecter à quel moment il serait judicieux de demander à l'AFC une modification de système. Comme dans tous les secteurs du domaine de la comptabilité et de la fiscalité, l'entreprise qui économisera de la TVA est celle qui sera capable d'anticiper les évènements à l'aide de conseils adéquats. ■

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous réagir à cet article ? Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante : cb@bonvin-fiduciaire.ch.

**Le complice de votre look**



**SPORT CHIC**



**CRETTAVENTURE.ch  
CAMEL ACTIVE VALAIS > RIDDES**

**Petrole-Carbona SA**  
MAZOUT - BENZINE - DIESEL  
case postale 313 - 1964 Conthey



*La chaleur sympa*

T. 027 346 52 00 - F. 027 346 52 10  
E-mail [info@petrole-carbona.ch](mailto:info@petrole-carbona.ch)  
Site [www.petrole-carbona.ch](http://www.petrole-carbona.ch)



ISOLATIONS INDUSTRIELLES  
THERMIQUES ET PHONIQUES  
PROTECTION ANTIFEU

PLAFONDS SUSPENDUS  
CLOISONS AMOVIBLES  
PLANCHERS TECHNIQUES

**Route de la Drague 55  
1950 Sion**

TÉL. 027 327 30 80  
FAX 027 327 30 83

WEB : [www.constantinisolation.ch](http://www.constantinisolation.ch)  
E-MAIL: [info@constantinisolation.ch](mailto:info@constantinisolation.ch)

**A cet emplacement,  
votre annonce  
aurait été lue par plus  
de 10000 lecteurs.**



# AGENDA

## NOVEMBRE 2016

- 08-11 Session du Grand Conseil  
17 Assemblée générale AVEC  
25 Séance du Conseil de l'UVAM  
27 Votations fédérales

## DÉCEMBRE 2016

- 13-16 Session du Grand Conseil

## FÉVRIER 2017

- 6 Assemblée générale CIFC  
9 Assemblée générale AVP  
12 Votations fédérales  
14-17 Session du Grand Conseil  
17 Assemblée générale AVEN

## MARS 2017

- 10 Assemblée générale Tec-Bat  
19 Assemblée générale AVEMEC

## AVRIL 2017

- 28 Assemblée générale AVMPP

## MAI 2017

- 5 Assemblée générale AVEM  
8-12 Session du Grand Conseil  
21 Votations fédérales

PUBLICITÉ

**AU CHEVAL BLANC**  
Restaurant  
Olga et Alain Grosjean

**Cuisine Terre et mer Produits du terroir**

**Filets de perche du Valais «meunière»**  
Perches élevées dans les eaux pures des sources du Lötschberg.  
Pommes allumettes, salade panachée, citron et sauce tartare maison.  
200gr. Fr. 39.-

**Le bœuf de Race d'Hérens du Valais**  
en tartare, carpaccio, tagliata, vinaigrette ou en pavé Rossini.

Grand-Pont 23  
1950 Sion  
027 322 18 67

[www.au-cheval-blanc.ch](http://www.au-cheval-blanc.ch)  
Fermé dimanche et lundi

# IMPRESSUM

## Editeur

UVAM - Union valaisanne des arts et métiers  
Rue de la Dent-Blanche 8  
1950 Sion

## Périodicité

trimestrielle

## Abonnement

Fr. 25.– par année.

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Marcel Delasoie  
Secrétaire général  
Téléphone 027 322 43 85  
Direct 027 322 43 82  
Fax 027 322 24 84  
[marcel.delasoie@uvam-vs.ch](mailto:marcel.delasoie@uvam-vs.ch)

## ÉDITION - ADMINISTRATION

Romy Hintz  
Secrétaire générale adjointe  
Téléphone 027 322 43 85  
Direct 027 322 43 84  
Fax 027 322 24 84  
[romy\\_hintz@uvam-vs.ch](mailto:romy_hintz@uvam-vs.ch)

## CONCEPTION - RÉDACTION - PUBLICITÉ

Xavier Saillen  
UVAM Tribune  
Téléphone 027 322 43 85  
Direct 027 322 43 86  
Fax 027 322 24 84  
[tribune@uvam-vs.ch](mailto:tribune@uvam-vs.ch)

[www.uvam-vs.ch](http://www.uvam-vs.ch)

© Copyright UVAM

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.



BCVS  Step Invest

**Investir par étapes  
pour atteindre vos objectifs**



**Banque Cantonale  
du Valais**  
[www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)

**La confiance rapproche**



Cette annonce ne constitue pas un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation d'investissement. Les performances passées ne garantissent pas des performances actuelles ou futures, ni ne tiennent compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.